

POLLUTION DE L'AIR PAR L'OZONE - PRÉVISIONS

12 jul	13 jul
NORMAL	INFO

Loire-Atlantique

communiqué du
12/07/2026 à 12h00

AUJOURD'HUI : 12 juillet 2026



DEMAIN : 13 juillet 2026



Légende	
■	Procédure d'alerte
■	Procédure d'information
■	Aucun dispositif actif

RECOMMANDATIONS COMPORTEMENTALES

13 jul

tout public

- évitez l'utilisation de la voiture en solo, privilégiez les transports en commun et le covoiturage. Pour les trajets courts, pensez à la marche à pied ou au vélo. Les entreprises et administrations sont invitées à adapter les horaires de travail pour faciliter ces pratiques. Le recours aux audio/visio-conférences et au télétravail est recommandé.
- si vous prenez votre voiture, adoptez une conduite souple et modérez votre vitesse.
- maîtrisez la température dans votre logement ou votre lieu de travail (éviter de trop climatiser).
- évitez l'usage de produits émetteur de solvants (peintures, vernis).

agriculture

- évitez les opérations de brûlage à l'air libre des résidus agricoles pendant l'épisode de pollution.
- vérifiez le bon fonctionnement de vos équipements de climatisation des bâtiments d'élevage et serres (températures, entretien des équipements...).

industrie/ construction

- vérifiez le bon fonctionnement des équipements de combustion et des dispositifs de dépollution. Sous réserve des conditions de sécurité, reportez les opérations ponctuelles les plus émettrices de polluants.
- réduisez l'utilisation des groupes électrogènes.

RECOMMANDATIONS SANITAIRES

Il n'est pas nécessaire de modifier vos pratiques habituelles d'aération et de ventilation.

13 jul

tout public

- Les activités physiques et sportives intenses (qui obligent à respirer par la bouche) à l'intérieur, dont les compétitions, peuvent être maintenues
- Privilégiez des sorties plus brèves et celles qui demandent le moins d'effort
- En cas de gêne respiratoire ou cardiaque, consultez un professionnel de santé

personnes sensibles et vulnérables *

- Evitez les sorties durant l'après-midi lorsque l'ensoleillement est maximum
- Evitez les activités physiques et sportives intenses (qui obligent à respirer par la bouche) en plein air, dont les compétitions ; celles peu intenses à l'intérieur peuvent être maintenues
- Privilégiez des sorties plus brèves et celles qui demandent le moins d'effort
- En cas de gêne respiratoire ou cardiaque, consultez un professionnel de santé
- Prenez conseil auprès de votre médecin pour savoir si votre traitement médical doit être adapté

*** personnes sensibles aux pics de pollution : personnes se reconnaissant comme sensibles lors des pics de pollution et/ou dont les symptômes apparaissent ou sont amplifiés lors des pics (par exemple : personnes diabétiques, personnes immunodéprimées, personnes souffrant d'affections neurologiques ou à risque cardiaque, respiratoire, infectieux).**
*** personnes vulnérables : femmes enceintes, nourrissons, enfants de moins de 5 ans, personnes de plus de 65 ans, sujets asthmatiques, souffrant de pathologies cardiovasculaires, insuffisants cardiaques ou respiratoires**

plus d'informations

Ce communiqué est diffusé par Air Pays de la Loire par délégation du Préfet du département.

POLLUTION DE L'AIR

air pays de
la Loire
www.airpl.org
02 28 22 02 02
contact@airpl.org

RÈGLEMENTATION


**PRÉFET
DE LA LOIRE-
ATLANTIQUE**
*Liberté
Égalité
Fraternité*

SANTÉ

ars
Agence Régionale de Santé

La région des Pays de la Loire est actuellement touchée par un épisode de canicule exceptionnel. Les températures élevées et le fort ensoleillement favorisent une intensification de la formation d'ozone. Les concentrations de ce polluant augmentent progressivement depuis plusieurs jours sur l'ensemble de la région.

Aujourd'hui, les concentrations devraient dépasser le seuil d'alerte sur le département de la Vendée, en raison de la persistance de niveaux élevés d'ozone.

Demain, les départements de la Loire-Atlantique et du Maine-et-Loire devraient être au-dessus du seuil d'information et de recommandation, tandis qu'en Vendée, les concentrations d'ozone devraient rester en dessous du seuil d'alerte, bien que la procédure d'alerte soit maintenue en raison de la persistance de l'épisode de pollution.

plus d'informations

Ce communiqué est diffusé par Air Pays de la Loire par délégation du Préfet du département.

POLLUTION DE L'AIR

air pays de
la loire
www.airpl.org
02 28 22 02 02
contact@airpl.org

www.airpl.org

RÈGLEMENTATION


**PRÉFET
DE LA LOIRE-
ATLANTIQUE**
*Liberté
Égalité
Fraternité*

www.pays-de-la-loire.developpement-durable.gouv.fr
www.loire-atlantique.gouv.fr

SANTÉ

ars
Agence Régionale de Santé

www.ars.paysdelaloire.sante.fr